



Demande de pension alimentaire à la hausse

Par **dubar_old**, le 17/11/2007 à 09:51

bonjour,
voici ma situation,
je suis divorcée depuis octobre 2004
je vie actuellement maritalement avec mon conjoint
j'ai 2 enfants de 9 ans et 12 ans
j'ai une garde alternée avec mon ex-mari
je perçois un pension alimentaire de 130 euros
mon revenu imposable pour l'année 2006 est de 13195 euros

j'ai fait une demande auprès du tribunal des affaires familiales de Lille pour revoir à la hausse de 100 euros ma pension alimentaire car depuis le mois d'aout 2007 mon ex-mari perçoit la moitié de mes allocations c'est à 60 euros, hors lui à des revenus de plus de 1500 euros mensuels et vie également maritalement. De plus dans le jugement de divorce il est bien précisé que les charges de santé et d'éducation sont à financer de moitié à chacun des parents, hors toutes les avances de frais de spécialistes de radiologue d'opticien de médecin sont à ma charge car moi j'ai souscrit une mutuelle pour mes 2 enfants et pas lui. dernièrement j'ai eu 230 euros non remboursés de frais d'opticien pour mes 2 enfants, je lui ai demandé de me payer la moitié c'est à dire 115 euros et il ne m'a donné que 50 euros sous prétexte que leurs montures n'étaient pas à changer donc il n'a payé que la moitié des verres correcteurs.

il me donne un chèque pour la pension alimentaire toujours après le 12 voir jusqu'au 19 du mois en cours en a t il le droit alors qu'il perçoit un acompte en fin de mois précédent et le reste de son salaire vers le 8 du mois en cours

donc voila j'ai fait une demande de pension alimentaire à la hausse auprès du tribunal des affaires familiales de Lille mais moi je n'ai pas pris d'avocat car je ne peux pas le payer mes revenus ne sont pas suffisants, mon ex-mari lui à prit une avocates. on devait passer au

tribunal le 27 novembre mais sont avocate à sollicité un report d'audience et me demande de lui adresser mes pièces. je ne vois pas de quoi elle parle quand elle me demande de lui adresser mes pièces ,moi j'ai tout adressé mes documents au tribunal quand j'ai fait ma demande, je ne sais pas quoi faire et en a t 'elle le droit.je vous remercie de bien vouloir me renseigner.

Par **ly31**, le 17/11/2007 à 10:40

Bonjour,

Il faut savoir que si vos revenus sont insuffisants pour rencontrer un Avocat, vous pouvez vous adresser au Tribunal de votre domicile, afin de retirer un dossier d'aide juridictionnelle et je pense que vous aurez le droit de pouvoir choisir un Avocat.

Vous dites que votre ex mari ne paie pas la pension alimentaire régulièrement, le principal étant qu'il règle tous les mois, quant aux frais de santé de vos enfants, ceci est à voir avec Monsieur le Juge.

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre disposition

ly31

Par **dubar_old**, le 17/11/2007 à 10:44

merci beaucoup

Par **dubar_old**, le 17/11/2007 à 10:49

dois je envoyer des documents à son avocates puis ce que je les ai deja envoyés au tribunal et qui va decider de la nouvelle date d'audience.merci de me renseigner

Par **ly31**, le 17/11/2007 à 10:51

Re Bonsoir,

Je ne pense pas que cela soit nécessaire.

Avez vous fait parvenir vos documents en "A.R." ou remis en main propre au Tribunal ??

A vous lire

ly31